

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Exploitation de polyculture lait et vian sur la commune principale de l'AIOT 64 Rue Principale 62550 Hestrus.

La référence de votre dossier est A-3-4HQ96BCOS et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/11/2023 à 16h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **0100021626**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **80953292200014**

Raison sociale **DES PIERRES BLANCHES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

64 RUE PRINCIPALE

62550 HESTRUS

Signataire

Qualité : **CO-GERANT**

Référent

Fonction : **associé**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Exploitation de polyculture lait et vian**

Description des activités :

Exploitation Agricole de polyculture et élevage laitier et allaitant complété par un atelier d'engraissement de bovins viande sur la commune d'Hestrus. troupeau de vaches laitières (en projet 125) et génisses de renouvellement associé à un troupeau de vaches allaitantes (49) et génisses de renouvellement complété d'un atelier de bovins viandes (52 taurillons). Avec l'installation de Gauthier BOUTIN en qualité de jeune agriculteur le cheptel de vaches laitières est de 125 vaches laitières. Création d'une nouvelle stabulation pour loger les 110 vaches laitières en lactation en aire paillée plus couloir d'alimentation sur fosse caillebotis. Une nouvelle salle de traite de 2 x 12 postes TPA complète l'installation ainsi qu'une laiterie et des box paillés. Les vaches taries (15 places) sont logées en aire paillée intégrale dans l'ancienne stabulation avec les génisses. Le troupeau de vaches allaitante (49) et bovins viande (52 taurillons) reste en aire paillée intégrale dans les stabulations existantes. Le projet est complété par la création d'un stockage paille, d'une extension des silos et d'un remisage à matériel. Toutes les nouveaux bâtiments élevage (stabulation, paille) et les extensions de silos sont à plus de 100 mètres des tiers. Seul le remisage matériel est à plus de 15 mètres des tiers. L'extension des silos est à plus de 35 m du forage existant, ainsi que l'ensemble des stabulations..

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **64 Rue Principale 62550 Hestrus**

X : 652395

Y : 7039202

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Création d'une nouvelle stabulation pour loger les 110 vaches laitières en lactation en aire paillée plus couloir d'alimentation sur fosse caillebotis. Une nouvelle salle de traite de 2 x 12 postes TPA complète l'installation ainsi qu'une laiterie et des box paillés. Les vaches tarées (15 places) sont logées en aire paillée intégrale dans l'ancienne stabulation avec les génisses. Le troupeau de vaches allaitante (49) et bovins viande (52 taurillons) reste en aire paillée intégrale dans les stabulations existantes. Le projet est complété par la création d'un stockage paille, d'une extension des silos et d'un remisage à matériel. Toutes les nouveaux bâtiments élevage (stabulation, paille) et les extensions de silos sont à plus de 100 mètres des tiers. Seul le remisage matériel est à plus de 15 mètres des tiers. L'extension des silos est à plus de 35 m du forage existant, ainsi que l'ensemble des stabulations..

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 52 u	Nombre d'animaux 52 u	D

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.